

Le DMD du Morbihan et l'éducation nationale pour la citoyenneté :

Le trinôme académique : créé en 1982 dans le but de renforcer le lien « Défense-Nation » des enseignants.

Education à la Défense – Académie de Rennes

Une Education à la Défense et à la sécurité nationale pour :

- **Dispenser des savoirs,**
- **Développer des capacités à les appliquer,**
- **Former aux attitudes civiques indispensables.**

Via :

- Le **parcours de citoyenneté et la formation civique** de l'école à l'Université : l'enseignement des questions de Défense est obligatoire est inclus dans les programmes d'enseignement d'Education civique au Collège et d'ECJS au Lycée.
- **L'insertion et l'emploi** pour promouvoir l'égalité des chances
- Le **développement de la connaissance**

L'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) est l'interface entre les armées et chacun des rectorats d'académie de l'Education Nationale.

Le ministère des armées apporte une aide à la formation de la communauté éducative en vue de lui donner les moyens de dispenser l'enseignement de défense.

Les armées sont un partenaire éducatif de l'école que chaque professeur stagiaire doit être en mesure d'identifier dès sa formation initiale à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

L'enseignement de défense à l'école

Institué en 1997 depuis la suspension de l'appel sous les drapeaux, le « parcours de citoyenneté » comporte pour chaque jeune trois étapes obligatoires : le recensement, l'enseignement de la Défense à l'école et la journée défense et citoyenneté.

L'objectif de l'enseignement de défense à l'école est de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant les jeunes au devoir de défense. Cet enseignement s'inscrit dans les programmes scolaires du second degré. Dispensé au collège puis au lycée, il est l'un des éléments du socle commun des connaissances et des compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

Il permet ainsi aux jeunes de mieux connaître et comprendre les valeurs qui fondent la République.

Le Délégué militaire départemental du Morbihan peut participer à la mise en œuvre de cet enseignement. Il y contribue notamment par la mise en place de conférences au sein des collèges et des lycées, par le soutien de projets scolaires...

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :

<http://www.defense.gouv.fr/jdc>

Troisième étape obligatoire du « parcours de citoyenneté », la JDC accueille chaque année environ 750 000 jeunes de métropole et d'outre-mer sur près de 250 sites. Elle participe à la politique en faveur de la jeunesse. Renforcée par l'initiation aux gestes de premiers secours, elle permet de fédérer les jeunes autour des notions de citoyenneté et de l'esprit de défense.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la paix et la démocratie ont un prix, payé par les soldats prêts à sacrifier leur vie pour leur pays. Elle est une occasion unique de contact direct avec les militaires, et de découverte des multiples métiers et engagements, qu'offre aujourd'hui aux jeunes la Défense.

Le 3e RIMa accueille dans ses locaux tous les mardis une cinquantaine de jeunes en quête de leur Certificat de participation à la JDC, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire...).

Le DMD la mémoire et le patrimoine :

Gardien des traditions et du devoir militaire, le DMD est le représentant des armées lors des diverses manifestations patriotiques.

Les cérémonies commémoratives sont l'occasion d'honorer la mémoire des combattants et des victimes de guerre. Elles sont un outil important de transmission de la mémoire aux jeunes générations. Il existe des cérémonies nationales et locales.

Le DMD, en tant que représentant du ministère des armées, participe au comité départemental des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) <http://www.onac-vg.fr>

Le DMD animateur des réseaux de dialogue 'Armées-Nation' :

Le correspondant défense (CORDEF) :

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/liste-acces-directs-profils/correspondants-defense>

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, un CORDEF est désigné comme l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

LE MONDE DE LA RÉSERVE

<http://www.defense.gouv.fr/reserves/presentation>

Le réserviste citoyen :

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leurs expériences ou de leurs intérêts pour les questions relevant de la défense nationale, la réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées. Les réservistes citoyens peuvent s'impliquer, en qualité de collaborateurs bénévoles du service public, dans différentes activités, dont notamment, les actions de communication et de relations publiques favorisant l'esprit de défense, la contribution au devoir de mémoire, l'aide au recrutement de l'active comme de la réserve, et à la reconversion des militaires.

La Réserve Locale à la Jeunesse et la Citoyenneté (RLJC) :

<http://www.defense.gouv.fr/caj/egalite-des-chances/les-actions/reservistes-locaux-a-la-jeunesse-et-a-la-citoyennete>

Ce sont des éducateurs, des sportifs, des chefs d'entreprise, des médiateurs, des responsables associatifs, des animateurs culturels, des artistes... Ils agissent de façon bénévole et s'appuient sur les réseaux qu'ils ont pu constituer localement. Informer des possibilités offertes par le ministère des armées constitue le cœur de l'action des RLJC. Ceux-ci sont de véritables porte-parole de nos armées auprès des jeunes parmi lesquels ils vivent et auprès desquels ils véhiculent les notions de citoyenneté et de civisme.

Par leur engagement, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté sont le lien privilégié entre les armées et la jeunesse dans les secteurs urbains sensibles. Le RLJC, c'est la « main tendue » des armées vers les jeunes, en particulier ceux de milieu défavorisé. Clés de voûte du plan « Égalité des chances » du ministère des armées, ils sont chargés de le faire connaître dans leur entourage.

La Journée Nationale du Réserviste (JNR) :

<http://www.defense.gouv.fr/reserves/monde-de-la-reserve/la-journee-nationale-du-reserviste>

Comme le prévoit le code de la défense, une journée nationale du réserviste est organisée une fois par an.

Elle réunit partout en France les acteurs de la réserve militaire autour d'activités fédératrices comme des rallyes-citoyen, des cérémonies, des conférences, des activités de type militaires, etc...

Ces manifestations associent les personnels militaires d'active et de réserve, les associations de réservistes, l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations du bassin d'emploi, les personnels des collectivités territoriales, les prescripteurs que sont les correspondants-défense, les correspondants régionaux entreprises-défense et bien sûr la population locale.

Pour aller plus loin et joindre la DMD du Morbihan, tel : 02 9768 5147 / courriel : dmd56.cmi.fct@intradef.gouv.fr